

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-018**

**Séance du 15 mars 2018**

**Demande de régulation d'une espèce invasive : tamia de Sibérie,  
*Tamias sibiricus* en Isère**

Lors de sa séance du 15 mars 2018, le CSRPN a examiné la demande de la Direction départementale des territoires de l'Isère relative à une intervention dans le cadre de la régulation d'une espèce invasive : le tamia de Sibérie, *Tamias sibiricus*, en bordure du Drac sur la commune d'Échirolles. Ces opérations de régulation résultent d'une expertise du MNHN réalisée en novembre 2017.

Le CSRPN émet un avis favorable pour la réalisation de ces opérations de régulation, mais demande à ce que tous les autres mammifères piégés au cours des opérations soient inventoriés (valorisation possible dans le cadre de l'atlas des mammifères).

Le CSRPN souhaite également que les individus de l'espèce tamia de Sibérie, *Tamias sibiricus*, piégés lors des interventions fassent l'objet de mesures biométriques et de prélèvements tissulaires afin de recueillir des données sur la taille de la population et les capacités de dispersion de l'espèce.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

